

Editeur responsable  
PARMENTIER Adelin  
Route de Bastogne 355  
6700 ARLON  
☎ 063/21.72.06  
Bureau de dépôt : ARLON 1



## **A PI A L'COPEPTE**

*Feuillelet d'information de l'Arel's Club Marcheurs  
Affilié à la FFBMP - LUX 012  
Mensuel - n°69 mars 98*



Le temps des giboulées

<u>Les anniversaires</u>		<u>Les marches du mois</u>			
ROSIERE Thomas	01	D 01	07½	MONDELANGE	F 10-20
KOHN Sandra	05	D 01	07½	LIMPERTSBERG	L 10-20
MAURE Daniel	07	S 07	07½	IZEL	B 6-12-22-42
PESCHE Marc	14	D 08	07½	YUTZ	F 10-20
NERENHAUSEN Marie-Josée	14	D 08	07½	MOULINS ST H.	F 10-20
FELLER Marcel	16	D 08	07½	MERTERT	L 10
PEREAUX Georgette	19	D 08	07½	IZEL	B 6-12-22
PIERSON Jean-Claude	25	S 14	07½	HAUTCHARAGE	L 11
TIRARD Jean	28	D 15	07½	DOMMELDANGE	L 5-11
HAMES Marie-Jeanne	28	D 15	07½	TURPANGE	B 5-10-20
MONFORT Bernard	31	J 19	07½	KOENIGSMAKER	F 10
		D 22	07½	BROUCH	L 5-10-20
		D 22	07½	ST-AVOLD	F 10-20-42
		D 22	07½	ABONCOURT	F 10-20
		D 22	07½	MELLIER	B 5-10-15
		S 28	07½	OBERDONVEN	L 5-11
		S 28	07½	HOUMONT	B 6-12
		D 29	07½	MERSCH	L 5-10-20
		D 29	07½	MARCOURT	B 5-12-20-30



Bon anniversaire

### Informations sur les marches du mois

Endroit	distance d'Arlon (environ)	club organisateur	Ils sont venus		Nous sommes	
			chez nous en 96	en 97	allés chez eux en 96	en 97
MONDELANGE	75	Le Réveil	-	-	-	-
LIMPERSBERG	28	Les Rapides du Limpertsberg	10	84		
IZEL	33	Les Routheux	49	106		
YUTZ	65	Société de Gymnastique	3	0		
MOULINS ST-H	65	Association sportive	6	13		
MERTERT	50	Wanderfrenn 74 Merter	0	3		
BASCHARAGE	18	Amicale des Marcheurs	46	51		
DOMMELDANGE	33	Marcheurs entre Bons Amis	0	5		
TURPANGE	11	Les Marcheurs de Turpange	27	81		
KOENIGSMAKER	75	Sports adaptés et Loisirs	0	4		
BROUCH	18	Wanderfrenn Brouch	43	60		
ST-AVOLD	110	Association Sport Police	-	-		
ABONCOURT	75	A.P.I.C.	-	-		
MELLIER	30	Objectif 10.000 - Les Fossés	37	66		
OBERDONVEN	65	Section de Marche Oberdonven	40	25		
HOUMONT	50	Les Marcheurs du Laval	31	32		
MERSCH	26	Naturfrenn Mierch	13	43		
MARCOURT	80	Les Marcheurs de Rendeux	2	9		

**Pour se rendre à :**

**MONDELANGE** : Suivre l'autoroute vers Luxembourg, Thionville puis Metz. Après Thionville, prendre la sortie Mondelange à 8 km environ de Thionville centre.

**LIMBERSBERG** : Autoroute vers Luxembourg, sortie Strassen. Suivre la direction « Aéroport ». Prendre vers le champs de foire et de là suivre le fléchage. Le départ est 500 mètres environ du glacis, au 60 de la rue Victor Hugo.

**IZEL** : Suivre la direction Florenville. Au sommet de la côte après Jamoigne, prendre à droite et suivre le fléchage.

**YUTZ** : Suivre l'autoroute Luxembourg puis Thionville. Sortir à Yutz (première sortie après Thionville) et suivre le fléchage jusqu'au départ, gymnase dans la grand rue.

**MOULINS ST-HUBERT** : Aller jusque Florenville, puis vers Carignan. A Carignan, prendre la direction Mouzon et après environ 2 km, à gauche vers Moulins Saint-Hubert.

**MERTERT** : Suivre l'autoroute vers Luxembourg, puis Trier (Trêve). Sortie Mertert - Wasserbillig

**HAUTCHARAGE** : A Athus, suivre la direction Pétange, puis Bascharage, puis Hautcharage

**DOMMELDANGE** : Suivre l'autoroute vers Luxembourg, sortie Strassen. Au premier feu, prendre à gauche et descendre vers la route d'Echternach. Prendre à gauche et suivre la direction Echternach jusque Eisch et là, à gauche vers Dommeldange pour rejoindre le hall omnisports « Centre Pierre Pelkes »

**TURPANGE** : Direction Messancy, sortie Cora

**KOENIGSMACHER** : Aller jusque Thionville par l'autoroute et dans cette localité, suivre la N153 vers Sierck les Bains. Koenigsmacher est à 15 km environ de Thionville. Le départ est à la salle polyvalente, route d'Elzange.

**BROUCH** : Suivre la route vers Mersch jusque Brouch et prendre à gauche vers le terrain de football.

**ST-AVOLD** : Suivre l'autoroute en direction de Metz, puis de Strasbourg. Prendre la sorte 38 vers Saint-Avold.

**ABONCOURT** : Prendre l'autoroute vers Luxembourg et aller jusque Thionville. Continuer l'autoroute et prendre la sortie Yutz (2 km après celle de Thionville). Suivre la direction Bouzonville. A Hombourg, prendre à droite vers Aboncourt.

**MELLIER** : Prendre l'autoroute E25 vers Bruxelles, sortie Rulles. Prendre alors vers Thibessart puis dans ce village à gauche vers Mellier.

**OBERDONVEN** : Suivre l'autoroute vers Luxembourg, puis Trier (Trêve).

**HOUMONT** : Suivre la N4. A Bastogne, prendre la sortie vers Senonchamps (4<sup>ème</sup> sortie). Traverser Senonchamps et continuer jusque Lavaselle. A droite vers Houmont.

**MERSCH** : A Mersch, prendre tout à fait à droite en direction de l'église. Le départ est à côté de celle-ci, à l'école primaire.

**MARCOURT** A Bastogne, suivre la direction Laroche ou se rendre dans cette localité en passant par la Barrière de Champlon sur la N4 en direction de Marche. A Laroche, prendre la direction de Marche en Famenne. Après 5 km, à droite en direction de Rendeux. Marcourt est à ± 5 km de ce carrefour.

*En passant par le rassemblement, vous trouverez très souvent quelqu'un qui connaît le chemin et vous ne risquerez pas de vous perdre.*

### L'inconnu du mois

Quand on est spécialiste en casquette, on ne risque pas d'attraper la grosse tête.  
 Quand on n'est pas spécialiste en chaussettes, on a parfois froid au pied durant les soupers ;  
 Quand on porte des lunettes, quel problème pour remettre les petites vis de la branche.  
 Quand on me reconnaît, on peut me payer un café. Je ne bois rien d'autre.

### Pourquoi je préfère la bière aux femmes

On ne doit pas prendre rendez-vous avec une bière.  
 Une bière n'est jamais en retard.  
 Une bière ne veut pas toujours changer d'étiquette.  
 Une bière ne s'effarouche pas quand on l'emmène au bois ou à la maison.  
 Une bière n'a jamais la migraine quand on veut la boire.  
 On peut boire une bière en public.  
 On peut boire une bière tous les jours du mois.  
 On peut boire plusieurs bières en une seule nuit sans se sentir coupable.  
 On peut partager une bière entre copains.

### Car à Petit-Rechain

Comme décidé lors de l'assemblée générale, nous organisons la samedi 04/04/98 un car à Petit-Rechain. (Verviers) Le programme est le suivant :  
 Départ à 07.00 hrs avec arrivée à Liège à 09.00 hrs. Nous visiterons la ville avec un guide (une heure en car et une heure à pied). Cette visite dure deux heures.  
 De 11.00 à 13.30, liberté est laissée à chacun pour prendre un verre et se restaurer.  
 A 13.30, Départ pour Petit-Rechain.  
 Vers 14.00 hrs, marche avec retour prévu à 17.00 hrs.  
 Rentrée à Arlon vers 18.30 hrs.  
 Le prix est fixé à 150 frs. Il comprend la visite, le pourboire du chauffeur et l'inscription à la marche. Nous espérons vous voir nombreux. Les amis et connaissances sont les bienvenus.  
 Les inscriptions sont à prendre chez Marie-Josée Nerenhausen **le plus rapidement possible**.  
 (☎ : 063/23.39.38). Le paiement se fera dans le car (merci de préparer le compte exact).

### Car en Forêt-Noire et Alsace

Ce car est programmé pour le week-end des 25 et 26 avril 1998. Le départ aura lieu à 05.00 hrs à la place des Chasseurs Ardennais. Nous marcherons d'abord à Baden-Baden (Allemagne) puis visiterons un site en Forêt Noire. Nous logerons dans la région de Cernay et marcherons dans cette localité le dimanche. Si l'horaire le permet, nous ferons une petite visite lors du retour.

Le prix est **provisoirement** fixé à 2.000 frs pour les membres du club ayant 12 marches en 1997 et à 2.600 pour les autres. Il comprend le voyage en car, le pourboire du chauffeur, les visites, les inscriptions aux marches, le logement et le souper (sans les boissons). Il est susceptible de varier en fonction du prix du logement.



Ce prix est valable pour le logement en chambre double. Pour les solitaires, prière de trouver un(e) compagne(on) de chambre. En chambre single, il faut compter un surplus de 500 frs environ.

Les inscriptions se font chez Marie-Josée. Ne traînez pas, il risque d'y avoir trop peu de places. Votre inscription ne sera définitive qu'après versement de 1.000 frs.

## Le comité

Voici la répartition des fonctions décidée lors de la réunion du 03/02/98

Président .....	PARMENTIER A.	☎ 063/21.72.06
Vice-président .....	FLOCK J.	063/22.43.51
Secrétaire .....	KRIER J.	063/22.69.87
Trésorier .....	ALBESSARD P.	063/22.62.36
Soupers - fêtes .....	EPPE M.	063/22.16.18
Cars .....	NERENHAUSEN M-J.	063/23.39.38
Statistique .....	PARMENTIER A.	
Publicité .....	DEPIERREUX F.	063/21.86.65
Matériel .....	FLOCK J.	
Circuits - fléchage .....	DAUMERIE S.	
Responsable contrôles .....	DAUMERIE S.	
Relations publiques. ....	DELTENRE C.	
T-shirt - trainings .....	EPPE M.	

Extrait de la réunion du 3 février : le président souhaite la bienvenue à tous et félicite les membres élus ou réélus. Il précise que faire partie du comité, c'est s'investir un peu plus que la moyenne des autres membres et être disponible en cas de besoin. Il remercie Jean pour les années passées au comité et pour le travail effectué.

## Le printemps

Chacun sait que le printemps est une des quatre saisons que l'on peut observer sous nos latitudes. Chaque saison est caractérisée par un climat assez spécifique. Sous le ciel de la Belgique, il est parfois difficile de faire la différence entre un mauvais jour de juillet et un bon jour de février. Malgré tout, il y a une tendance générale. Le printemps est la saison qui voit le réveil de la nature. L'été est la période du plein épanouissement, l'automne le temps des récoltes et l'hiver, celui du repos de la végétation.

Dans une société agricole il était important de connaître avec précision l'époque des semis. C'est ainsi que divers calendriers ont été élaborés pour arriver à l'actuel. A partir de ce calendrier, on a défini deux sortes de saison : les saisons météorologiques et les saisons astronomiques.

Le printemps météorologique commence le 1<sup>er</sup> mars, l'été le 1<sup>er</sup> juin, l'automne le 1<sup>er</sup> septembre et l'hiver le 1<sup>er</sup> décembre. Ces saisons correspondent donc assez bien aux différents stades de la végétation.

Les saisons astronomiques commencent au solstice de printemps (21 mars), à l'équinoxe d'été (21 juin), au solstice d'automne (21 septembre) et à l'équinoxe d'hiver (21 décembre).

## Les saisons

La saison du buveur de bière

La Saison Régale

La saison du marcheur

La cez son soulier

La saison du cuisinier

L'assaison nement

La saison du rédacteur

L'assez son lecteur

## Le calendrier des fleurs dédiées aux saints de l'année

Selon les données de ce calendrier, chacun posséderait deux fleurs porte-bonheur. La première est celle qui est dédiée au saint patron dont on porte le nom, la seconde, celle du jour où l'on est né.

Par exemple, une jeune fille nommée Marguerite (20 juillet), et née le 30 mars aura pour marraines florales le *Drachocephalum* ou dragonnier, fleur de sainte Marguerite et le narcisse, fleur du 30 mars.

La liste suivante est établie d'après un ouvrage du baron de Reinsberg-Düringsfeld, intitulée *Traditions et légendes de la Belgique*, édité à Bruxelles chez Fernand Claasen en 1870. L'auteur n'a pas indiqué d'où il a tiré sa nomenclature.

1	Saint-Aubin. <i>Allium porrum</i> . Poireau
2	Saint Simplicien. <i>Cerastium arvense</i> . Céraiste des champs (caryophyllée, ressemble à une petite stellaire).
3	Saint Camille, Sainte Cunégonde. <i>Mesembrianthemum aureum</i> . Ficoïde dorée, (ressemble à un souci).
4	Saint Casimir, Saint Adrien. <i>Alsine media</i> . Alsine commune (caryophyllée, ressemble au mouron, petite fleur blanche)
5	Saint Théophile. <i>Elleborus viridis</i> . Ellébore vert.
6	Sainte Colette. <i>Narcissus pseudonarcissus</i> . Faux narcisse.
7	Saint Thomas d'Aquin. <i>Narcissus pseudonarcissus simplex</i> . Narcisse
8	Saint Jean de Dieu, Sainte Félicité, Saint Philémon. <i>Narcissus nobilis</i> . Narcisse noble
9	Sainte Françoise. <i>Narcissus bulbocodium</i> . Narcisse du Portugal.
10	Quarante Martyrs. <i>Veronica triphyllos</i> . Véronique à trois lobes.
11	Saint Constantin, Saint Goslin. <i>Erica vagans</i> . Bruyère vagabonde.
12	Saint Grégoire le grand. <i>Ixia bulbocodium</i> . Ixia.
13	Sainte Christine. <i>Viola tricolor</i> . Violette tricolore.
14	Saint Alfred, Sainte Mathilde. <i>Soldanella alpina</i> . Soldanelle des Alpes.
15	Saint Longin. <i>Tussilago farfara</i> . Tussilage pas-d'âne.
16	Saint Héribert. <i>Narcissus nutans</i> . Narcisse (variété méridionale).
17	Sainte Gertrude, Saint Patrice. <i>Viola odorata</i> . Violette odorante.
18	Saint Gabriel archange, Saint Alexandre. <i>Doronicum pardalianches</i> . Doronique.
19	Saint Joseph. <i>Ornithogalum lacteum</i> . Ornithogale blanche, dame d'onze heure.
20	Saint Joachim. <i>Viola canina</i> . Violette de chien.
21	Saint Benoît. <i>Anagallis</i> . Mouron.
22	Sainte Léa. Sainte Catherine de Suède, Saintes Herlinde. <i>Ficaria verna</i> . Ficaire (éclaire ou éclairette)
23	Saint Victorien. <i>Narcissus incomparabilis</i> . Narcisse.
24	Saint Timothée. <i>Saxifraga granulata</i> . Saxifrage granuleux.
25	Saint Dizier. <i>Calendula officinalis</i> . Souci. Fête de l'Annonciation.
26	Saint Emmanuel. <i>Hyoscyamus scopolia</i> . Jusquiame.
27	Saint Alexandre, Saint Auguste, Saint Ernest, Saint Rupert. <i>Narcissus odoratus</i> . Narcisse odorant.
28	Sainte Dorothée, Saint Gontran. <i>Doronicum plantagineum</i> . Doronique.
29	Saint Jonas, Saint Berthold. <i>Primula elatior</i> . Primevère.
30	Saint Amédée. <i>Narcissus minor</i> . Petit narcisse.
31	Saint Benjamin, Sainte Cornélie. <i>Cardamina hirsuta</i> . Cardamine velue.

## **Les marches de janvier**

Durant le mois de janvier 98, des marcheurs d'Arlon ont participé à 20 marches. En voici la liste avec entre parenthèses le nombres de participants.

Plombière (2), Landen (47), Leudelange (4), Vijlen (2), Beyne Heusay (2), Embourg (2), Bouzonville (4), Gasperich (52), Aubange (73), Awans (2), Flobecq (2), Villers l'Evêque (2), Kelmis (3), Trier Zewen (4), Bellecourt (1), Wolvelange (1), Contz les Bains (5), Garnich (37), Remouchamps (2), Chatillon (55) et Louveigné (2).

Le total des participants est donc de 304.

Je profite de cet article pour demander à ceux qui quittent la salle les derniers de se renseigner sur le nombre de participants arlonais et me le communiquer par téléphone ou lors d'une autre marche.

## **Loisirs**

Si vous aimez les produits du terroir de Gaume, n'hésitez pas à vous rendre au marché fermier d'Ansart (Tintigny) qui se tient tous les vendredis de 17.00 à 20.00 hrs. Vous y trouverez des produits artisanaux. Ceux qui aiment les bières locales pourront les déguster sur place à des prix très raisonnables. Il y a également possibilité de manger l'un ou l'autre plat préparé à partir des produits proposés à la vente.

Ce vendredi 28 février se tiendra le 200<sup>ème</sup> marché. A cette occasion le comité organise un grand souper à l'école de Tintigny pour le prix de 550 frs. En principe, les inscriptions sont cloturées mais avec un peu de chance et en téléphonant très vite au 063/44.43.49 vus aurez peut-être une place.

## **Souper**

Le souper du club a remporté un beau succès avec 88 participants. Je pense que tous ont été enchantés de la soirée et de l'excellent repas qui nous a été servi.

Un grand bravo à Monique pour le choix de la salle et du cuisiner. Un grand merci à tous ceux qui l'ont aidée pour la préparation et surtout le nettoyage (matinal) de la salle.

Rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour l'an prochain.

## **Challenge des 5 provinces**

Dans un bulletin précédent, je vous ai parlé du challenge des 5 provinces, à la demande de Stéphane. Je rappelle qu'il s'agit de participer à une marches dans chacune des provinces wallonnes du pays. Les distances à parcourir sont de 25 ou 50 km. Il faut à chaque marche parcourir la distance choisie.

Les différentes marches auront lieu à Auderghem (21/3), Yvoz-Ramet (6/6), Gouvy (5/9), Marcinelle (12/9) et Fosses-la-Ville.

Stéphane est la coordinateur des déplacements mais comme il n'a pas le téléphone, les amateurs peuvent contacter au plus vite Marie-Josée (☎ 063/23.39.38) pour organiser les déplacements en voiture. Les heures de départ sont en fonction de la distance à parcourir.

N'oubliez pas que la première marche a lieu le 21 mars.

## **Marcher loin de chez soi**

M. KEYAERT Lucien organise pour tous les marcheurs IVV un car vers l'Alsace les 12 et 13 septembre 1998. Une marche est prévue à Meisenthal le samedi et un autre à Forstfeld. Le prix est de 2.650 frs (chambre simple : plus 500 frs) comprenant le voyage, le souper avec apéro, le logement, les déjeuner et le pourboire du chauffeur. Chaque participant marche pour son club. Renseignements au ☎ 07145.20.56 de M. KEYAERTS.

**MARS 1998**

<b><u>Anniversaires</u></b>		<b><u>Marches</u></b>	<b><u>Mémo</u></b>
D 1	<i>Thomas ROSIERE</i>	<b>MONDELANGE LIMPERTSBERG</b>	1
L 2			2
M 3			3
M 4			4
J 5	<i>Sandra KOHN</i>		5
V 6			6
S 7	<i>Daniel MAURE</i>	<b>IZEL</b>	7
D 8		<b>IZEL - YUTZ MOULINS ST-HUB. MERTERT</b>	8
L 9			9
M 10			10
M 11			11
J 12			12
V 13			13
S 14	<i>M-Josée NERENHA. Marc PESCHE</i>	<b>HAUTCHARAGE</b>	14
D 15		<b>DOMMELDANGE TURPANGE</b>	15
L 16	<i>Marcel FELLER</i>		16
M 17			17
M 18			18
J 19	<i>Georgette PEREAUX</i>	<b>KOENIGSMACHER</b>	19
V 20			20
S 21			21
D 22		<b>MELLIER - BROUCH ST-AVOLD ABONCOURT</b>	22
L 23			23
M 24			24
M 25	<i>Jean-Claude PIERSON</i>		25
J 26			26
V 27			27
S 28	<i>Marie-Jeanne HAMES Jean TIRARD</i>	<b>HOUMONT OBERDONVEN</b>	28
D 29		<b>MERSCH MARCOURT</b>	
L 30			
M 31	<i>Bernard MONFORT</i>		

---



